

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karam Karam

<https://www.cadre21.org/membres/e11f5814091f77ba54276521>

Date d'obtention : 2023-12-19 16:36:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto diffèrent puisque lorsqu'une situation de sexto se produit la première étape est de parler à la personne responsable du signalement ainsi que la victime. Ensuite, il est nécessaire de remplir la grille d'évaluation afin de déterminer les éléments essentiels de l'intervention. Lorsque nous avons des raisons de croire qu'il y aurait du matériel pornographique sur l'appareil électronique du jeune, nous devons confisquer l'appareil. Finalement, la vérification de l'information auprès des personnes concernées permet d'éviter la propagande de contenus sexuels.

Si nous faisons face à une situation malveillante, le contact auprès du service de police est nécessaire, ainsi que d'aviser les parents et les personnes concernées. Un signalement auprès de la DPJ doit être fait.

Pour ce qui en est d'un acte impulsif, les jeunes doivent être rencontrés individuellement et la grille d'évaluation de l'incident doit tout de même être remplie.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 mises en situation présentées permettent de démontrer qu'il est primordial de se fier à l'aide mémoire puisque chaque situation est différente. Les méthodes d'intervention ne sont pas nécessairement les mêmes selon la situation, quoi qu'elles ont toutes le même but : rétablir la vie privée de la victime et d'éviter qu'une situation comme celle-ci se reproduise.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semblerait la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est dans le cas d'un acte malveillant, de faire un signalement à la DPJ.